

**Dominique Potier**  
**Député de Meurthe-et-Moselle**

*Paris, le 6 janvier 2017*

N/Réf : 381P-2016  
Objet : Financement Radars – PLF 2017

Monsieur,

Vous avez souhaité appeler mon attention sur le financement des radars, dans le cadre du projet de loi de finances pour 2017. Je vous en remercie.

Vos questions sont légitimes et je mesure combien la perte d'un permis de conduire peut être handicapant pour un salarié qui travaille quotidiennement au volant d'une voiture.

Si j'entends votre exaspération, je reste extrêmement sensible aux chiffres de la mortalité routière dont ne nous parvenons pas à enrayer la hausse continue depuis 2013. Depuis janvier 2016, la mortalité routière a encore augmenté de 3,8%, atteignant même un pic en mai (+10,1%).

Ce constat nous oblige et nous conforte dans la nécessité d'agir.

Par ailleurs, les radars ne sont pas les seuls outils de la politique de sécurité routière. Les forces de l'ordre utilisent des véhicules banalisés sur le réseau routier afin de sanctionner les infractions au code de la sécurité routière. Ces véhicules restent un élément important de dissuasion. Aussi les nombreuses campagnes de communication et la sensibilisation des élèves durant leur parcours scolaire ont démontré leur efficacité.


Mais la vitesse reste un facteur déterminant dans la majorité des accidents. On estime qu'une vitesse trop élevée est la cause d'un accident sur quatre. Il apparaît donc que les radars restent les outils les plus efficaces pour la réguler. La répartition des radars mobiles est réalisée par les directions générales de la police ou de la gendarmerie, en priorité dans des zones à risque, où la vitesse maximale autorisée n'est pas respectée et avec le souci d'un maillage territorial équilibré. Il ne s'agit pas de prendre le conducteur par défaut, mais de faire en sorte que les conducteurs aient le réflexe de respecter les limitations de vitesse. Et cela fonctionne puisque, selon les services du Ministère de l'Intérieur, l'installation des nouveaux radars dans les zones dangereuses a permis de diminuer de 60% le nombre d'accidents graves.

Enfin les recettes collectées par ce moyen sont affectées à un compte spécial dédié à la politique de sécurité routière. La somme collectée est dérisoire par rapport à ce que coûtent les accidents à la société française – environ 50 milliards d'euros.

**Dominique Potier**  
**Député de Meurthe-et-Moselle**

Pour préserver un « bien commun » aussi précieux que la sécurité sur la route, nous devons tous consentir à une part d'effort en dépassant de nos contraintes individuelles. Je crois autant à l'esprit d'entreprise qu'à l'esprit de fraternité. Chacun doit prendre sa part car nous sommes tous une partie de la solution !

Restant à votre écoute, je vous prie de recevoir, Monsieur, l'assurance de mes salutations respectueuses et mes meilleurs vœux pour 2017.



Dominique Potier